



Formation et intervention dans vos locaux ou dans notre centre de formation

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de maîtriser les particularités des contrats intermittents et comprendre les conséquences des règles juridiques qui leur sont propres. Il doit être capable de déterminer les rémunérations, de calculer les charges sociales, de renseigner les documents à remettre aux intermittents et de connaître les règles relatives aux congés payés.

Public

Toute personne chargée d'établir ce type de paye.

Directeurs des ressources humaines, responsables de paye, gestionnaires de paye, cabinets d'expertise comptable...

Pré-requis

Bonne connaissance et pratique de la paie.

Durée

*Dans vos locaux :
1 à 6 jours selon les besoins (9h30 – 17h30)
Soit 7 à 42 heures de formation.*

*Dans notre centre de formation :
2 jours (9h30 – 17h30)
Soit 14 heures de formation.*

Le lieu du stage

*Dans vos locaux :
Jusqu'à 4 Participants (895 € h.t. / jour),
150 € h.t. par Participant supplémentaire.*

ou

Dans notre centre de formation :

Cergy, Paris, Bordeaux, Lyon

Session Individuelle (850 € h.t. / jour),

*Session Personnalisée 4 Participants maxi
(695 € h.t. / jour)*

Paye des intermittents du spectacle

1- Les différents types d'employeurs **Méthodologie et pédagogie**

- Entreprises culturelles, Sociétés de productions cinématographiques...
- Distinction entre employeur professionnel et employeur occasionnel

La pédagogie sera active et participative avec :

- Des étapes théoriques et pratiques
- Mise en situation : établissements des bulletins de salaires des intermittents, production de l'attestation employeur mensuelle et du certificat d'emploi
- Une formation assurée par des professionnels de la paie et des ressources humaines

2- Les différents types de contrats des intermittents du spectacle

3- Les différents modes de règlements et leurs conséquences en paie

- Cachets, forfaits journaliers, nombre d'heures...
- Rémunérer les droits d'auteur et rémunérations secondaires
- Appliquer la réglementation sur les frais professionnels

4- Calcul et paiement des charges sociales

- Calculer les cotisations à verser à l'Urssaf : taux de cotisations spécifiques, déduction spécifique pour frais professionnels, calcul des plafonds applicables, cotisations forfaitaires pour les spectacles occasionnels, fonctionnement du guichet unique (GUSO)
- Calcul des cotisations à verser au Pôle emploi : bases de cotisation, taux de cotisations spécifiques, attestation employeur mensuelle (AEM)
- Calcul des cotisations à verser à la caisse de retraite complémentaire (AUDENS) : bases de cotisation, taux de cotisations spécifiques
- Gérer les congés payés : fonctionnement de la caisse des congés spectacle, détermination des taux de cotisations spécifiques